

DÉPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE D'ÉPINEUIL
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Décembre 2021

Date de convocation : le 16 décembre 2021

Compte-rendu affiché : le 23 décembre 2021

Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire,

Ouvre la séance à 18 heures 45

Salle du Conseil

L'an deux mil vingt et un, le vingt décembre à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Maryline JOUVEY, Françoise SAVIE EUSTACHE
Messieurs, Roger BLIN, Alain BŒUF, Frédéric CHAUVÉAU, Michel LAPORTE, LARCHER Georges, Didier NOUVELOT, Claude REGNIER, Yann WOJCIECHOWICZ

Absents excusés et représentés : Madame Johanna ES SABRY
Monsieur Gilles GUILLEMETTE
Monsieur Yannick LEROY

Madame Maryline JOUVEY accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Ouverture de la séance à 18h45.

Madame le Maire demande en début de séance s'il y a des questions diverses : un conseiller pose une question concernant l'état du chemin de la vallée (réponse à la fin du conseil municipal).

Ordre du jour :

- Approbation conseil municipal du 21 Octobre 2021
- Signature des conventions d'assistance technique avec l'agence technique départementale
- Affouage – prix du stère

→ Subventions

→ Décision modificative n°6 pour le paiement des travaux concernant la rénovation des sanitaires existants dans la cour d'école

→ Questions diverses

Le conseil municipal du 21 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité (13 voix).

Signature des conventions d'assistance technique avec l'agence technique départementale

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de signer les conventions d'assistance technique avec l'agence technique départementale (ATD).

L'agence technique départementale expose la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, qu'elle réalisera lors des projets ci-dessous :

- étude de sécurité Carrefour RD 188, Rue des Fossés et rue du Lavoir

- étude de sécurité Les Bridennes

- réaménagement de voirie communales ; Rues de la Vallée, Derrière la Ville, des Dannots et des Buissons

Le Conseil Municipal **à l'unanimité (13 voix) ACCEPTE et AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions d'assistance technique avec l'agence technique départementale.

Affouage

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de nommer trois garants à la demande de l'ONF (Office National des Forêts) suite à la demande de martelage de certaines parcelles de la forêt communale mais également de fixer la redevance due par les affouagistes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité (13 voix) NOMME** Monsieur Roger BLIN, Monsieur WOJCIECHOWICZ Yann ainsi que Monsieur GOUSSARD Jacky en qualité de garants

DIT que la redevance due par les affouagistes s'élève à 6,00 € le stère

Subventions 2021

Madame le Maire expose les demandes de subventions reçues à ce jour par les diverses associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité (13 voix)**

DÉCIDE d'accorder 100,00€ aux associations suivantes :

- ADIL (Agence Départementale d'Information sur le logement)
- Restos du Coeur
- AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques)
- Don du sang
- France Alzheimer
- ADAVIRS (Association d'Aide aux Victimes)

Décision modificative n°6 concernant la rénovation des sanitaires existants dans la cour d'école

Considérant qu'il convient de réajuster certaines lignes de la section d'investissement afin de tenir compte des travaux concernant la rénovation des sanitaires existants dans la cour d'école qui n'étaient pas imputés dans le bon article ;

Considérant que la décision modificative n°6 est sans incidence sur les Crédits octroyés au budget 2021 ;

Chap.art/Op.	Objet	Montant
21311/98	travaux d'accessibilité	- 14369.51
21312/98	travaux d'accessibilité	+ 14369.51

	Total :	0.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ADOpte** à **l'unanimité (13 voix)** cette décision modificative.

Madame le Maire demande à rajouter un dernier point à l'ordre du jour concernant l'échange de rues avec le Conseil Départemental afin de prendre une délibération pour la clôture de ce dossier.

Voirie – échange des rues (Grande Rue Alfred Grévin et Rue des Fossés)

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'il est nécessaire de reprendre une délibération sans soulte.

En effet, au terme d'un échange avec le Conseil Départemental, il apparaît que la Commune d'Épineuil ne doit pas effectuer un versement de soulte pour finaliser cet échange de rues.

Après avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE à l'unanimité (13 voix)** de procéder à l'échange des rues sans soulte et **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à cet échange.

Questions diverses :

- **Etat du chemin de la Vallée** : Ce chemin fera partie de l'étude concernant la convention de réaménagement des rues suivantes : rues de la Vallée, Derrière la Ville, des Dannots.

Informations diverses :

- Vœux du Maire :

En raison de la situation sanitaire, la cérémonie traditionnelle des vœux initialement prévue le 07 Janvier 2022 est reportée à une date ultérieure.

Au cours de cette soirée, nous en aurions profité pour mettre à l'honneur notre agent technique, Antonio, évoquer sa carrière dans la continuité de celle de son père José, au service de la commune ; le remercier de son dévouement et lui souhaiter une bonne retraite. Antonio a accepté de revenir travailler deux semaines en tant que jeune retraité à partir du Lundi 03 Janvier afin de présenter son jeune successeur au village et de lui montrer les tâches à effectuer dans la commune ainsi que le maniement des machines.

Le conseil municipal le remercie pour cela et nous vous inviterons donc un peu plus tard pour que vous puissiez le faire également.

- ARS-contrôle sanitaire eaux destinées à la consommation humaine :

Madame le Maire annonce lors de ce conseil municipal, le rapport de l'ARS (Agence Régionale de la Santé) en date du 22 Novembre 2021 indiquant que l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Fin de séance à 20h30.

